

Emploi saisonnier

Saison 2020

La commune d'Excenevex recrute (H/F) pour le poste suivant :

Agent de surveillance de la voie publique

Il faut avoir 18 ans

Durée du contrat : du 29 avril au 30 septembre 2020

Temps de travail :

35 h /semaine + heures supplémentaires

Dossier (CV, lettre de motivation) à retourner à l'adresse ci-dessous :

Mairie, 81 rue des Ecoles 74140 EXCENEVEX

ou accueil@excenevex.fr

Date limite de dépôt : 28 février 2020

Pour tout renseignement : Mairie 04.50.72.81.27

Activités principales :

- surveillance plage : application des règlements (interdiction chiens, chevaux, barbecues, collaboration avec surveillants de baignade, contacts avec les commerçants et prestataires de services loisirs, etc.)
- surveillance territoire communal,
- surveillance entrées-sorties des écoles
- de temps en temps, factotum pour le secrétariat (distribution de courriers, du bulletin municipal, repérages divers, etc.)
- verbalisation des infractions au stationnement par PVE procès-verbaux électroniques
- en cas de fermeture de la plage (mauvaise météo), affectation aux services techniques

Assermentation :

- vérifier la procédure lors du changement de commune.

Moyens :

- Véhicule équipé (barre gyrophare, sonorisation extérieure)
- bureau dans la mairie
- téléphone portable (téléphone et verbalisation électronique)
- uniforme, vêtements d'été
- perche pour capture de chiens

Les ASVP sont placés sous la responsabilité du maire et du DGS (emploi du temps, relations avec les autres services, missions).

Collaboration avec la brigade de gendarmerie Douvaine-Thonon.